



Conservatoire
de Grenoble



LYCEE EMMANUEL MOUNIER
6 avenue Marcelin Berthelot – 38100 GRENOBLE
04 76 86 64 32
<https://emmanuel-mounier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Double cursus musique ou danse 2022/2023

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

Lycée Emmanuel Mounier Conservatoire de Grenoble

Musique ou Danse

Les sections musique et danse s'adressent aux élèves musicien-ne-s et danseur-euse-s qui souhaitent poursuivre leurs scolarités générale, musicale ou chorégraphique.

Le lycée Emmanuel Mounier **de la seconde à la terminale** s'engage à aménager l'emploi du temps de ces élèves. Depuis la rentrée 2020, le Conservatoire de Grenoble et le lycée Emmanuel Mounier mettent en place **un double cursus scolaire et artistique. Les élèves de seconde, de première et de terminale sont concerné-e-s.**

Les élèves musicien-ne-s ou danseur-euse-s sont généralement libéré-e-s au moins deux après-midis par semaine à 15h et pourront donc être accueilli-e-s au Conservatoire.

Les élèves non scolarisé-e-s dans le secteur de recrutement du lycée et qui souhaitent intégrer le double cursus scolaire et artistique doivent demander une dérogation en suivant la procédure mise en place par l'Education nationale.

Pour les possibilités d'internat, contacter le lycée.

Procédure d'inscription

Fiche d'inscription

Le dossier d'inscription doit être adressé au Conservatoire de Grenoble par voie postale (CONSERVATOIRE DE GRENOBLE - 6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE) ou par mail (conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr) avant le lundi 9 mai 2022.

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception à la date du 16 mai 2022, merci de contacter la Vie Scolaire du Conservatoire de Grenoble au 04 76 46 48 44.

Fiches d'aptitudes musicales/chorégraphiques

Ces documents ne concernent que les élèves qui suivent une scolarité en musique ou en danse ailleurs qu'au Conservatoire de Grenoble (les élèves du Conservatoire sont évalué-e-s en interne par leurs enseignant-e-s).

Evaluation

Les candidat-e-s non-inscrit-e-s au Conservatoire de Grenoble seront évalué-e-s par les enseignant-e-s du Conservatoire dans la discipline demandée.

Cette évaluation est nécessaire pour l'admission en double cursus. Si l'élève n'est pas admis dans le lycée demandé, il-elle pourra se présenter aux tests d'entrés au mois de septembre si il-elle souhaite intégrer le Conservatoire de Grenoble en cursus traditionnel.

Décision

A l'issue de ces évaluations, la Directrice du Conservatoire de Grenoble émet un avis qu'elle transmet aux Proviseurs du lycée. Les affectations restent de la seule compétence de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère. La liste d'admission des élèves est communiquée au lycée début juillet.

Droits d'inscriptions

Les élèves admis en double cursus scolaire et artistique sont soumis, comme tous les autres élèves du Conservatoire de Grenoble, au paiement des droits d'inscription. Une facture est envoyée au domicile de l'élève par la Trésorerie Municipale au cours du premier trimestre de l'année scolaire.